

L'obligation de diplôme

pour diriger un établissement social et médico-social CAFDES, CAFERUIS, DEIS

Qui est concerné par l'obligation de diplôme ?

Tous les professionnels assurant la direction d'établissement ou service : directeurs, directeurs adjoints assurant la direction d'un établissement ou service, chefs de service et également les présidents d'associations exerçant la direction de structures en l'absence de professionnels diplômés.

Quel délai pour être diplômé ?

Pour les dirigeants nommés avant 2002, le diplôme doit être obtenu avant février 2017.

Pour les dirigeants nommés après 2002, le diplôme doit être obtenu depuis février 2014.

Les conséquences du non-respect de l'obligation de diplôme

Le financeur a la possibilité de suspendre le financement d'un établissement ou service dirigé par un professionnel n'étant pas diplômé au niveau requis.

Pour les situations les plus graves, les pouvoirs d'injonction et de désignation d'un administrateur provisoire sont applicables.

Le niveau de qualification exigé

Le niveau I (CAFDES) pour tout dirigeant :

- De structures de plus de 50 salariés, plus de 3,1 M € de CA, plus de 1,5 M € de bilan (deux des trois critères durant trois années consécutives)
- De siège social d'un organisme gestionnaire autorisé
- De GIE, GIP ou GCSMS (respectivement Groupement d'Intérêt Economique, Groupement d'Intérêt Public, Groupement de Coopération Sociale ou Médico Sociale)

Le niveau II (CAFERUIS) est le niveau minimal de référence, pour toutes les structures sociales et médico sociales de taille inférieure aux critères ci dessus.

Le niveau III (Educateur, Assistant de service social, infirmier DE...) est accepté de manière dérogatoire pour diriger des petites structures.

Sous réserve que le directeur justifie d'une expérience professionnelle de trois ans dans le secteur sanitaire, social ou médico-social et suive une formation à l'encadrement.

Pour obtenir son diplôme en 2016

[Accompagnement VAE CAFDES : Antilles, du 30 novembre au 04 décembre 2015 / Antilles, du 07 au 11 mars 2016](#)

[Accompagnement VAE CAFERUIS : Antilles, du 30 novembre au 04 décembre 2015 / Antilles, du 07 au 11 mars 2016](#)

[Accompagnement VAE DEIS : Antilles, du 30 novembre au 04 décembre 2015 / Antilles, du 07 au 11 mars 2016](#)

Les textes régissant ces obligations de diplôme

[La loi 2002-02 rénovant l'action sociale](#)

[Le décret 2007-221 du 19 février 2007 paru au Journal Officiel du 21 février 2007](#)

[La circulaire n° DGAS/ATTS/4D/2007/179 du 30 avril 2007](#)

Renseignements : ☎ 04 93 57 07 68 ✉ info@meddconsultants.com